

Madame la Rectrice
de l'académie de Clermont-Ferrand
3 avenue Vercingétorix
63033 CLERMONT-FERRAND cedex 1

Objet : Conditions d'application des aménagements d'épreuves

Madame la Rectrice,

Nous tenons à vous alerter sur plusieurs situations problématiques qui nous sont parvenues ces derniers jours concernant l'accompagnement des élèves en situation de handicap et la mise en place des aménagements d'épreuves lors du diplôme national du brevet ou du baccalauréat général, technologique et professionnel.

En effet, certains-es accompagnants-es d'élèves en situation de handicap se sont retrouvé-es, lors des examens de cette fin d'année scolaire, dans des situations complexes qui les ont mis-es en difficulté. Par exemple :

- AESH seul-es dans une salle avec l'élève à accompagner sans aucun surveillant-e ;
- AESH seul-es face à plusieurs élèves (jusqu'à douze) pour effectuer des reformulations et du séquençage de consignes et explication du sens second et métaphorique, les élèves devant alors faire appel à tour de rôle à l'AESH en cas de besoin.
- AESH seul-e avec plusieurs élèves dans une classe pour la reformulation de consignes, mais devant faire la relecture à voix haute des consignes et du sujet pour un-e seul-e élève. Sans compter que dans cette même salle l'AESH aurait dû être l'assistant scripteur pour un élève qui s'est finalement révélé être absent.
- Regroupement de plusieurs élèves qui avaient besoin d'assistants scripteur dans une même salle.
- Un-e seul-e surveillante pour plusieurs salles avec des aménagements.

Cette liste de problèmes rencontrés n'est pas exhaustive mais reflète bien les conditions dans lesquelles les élèves bénéficiant d'aménagements d'épreuves ont dû composer, ainsi que les mauvaises conditions de travail des accompagnant-es.

Nous sommes bien évidemment conscients du nombre grandissant d'élèves bénéficiant d'aménagements d'épreuves et du manque de moyens humains. Néanmoins, l'institution scolaire se doit de garantir les meilleures conditions possibles et les aménagements auxquels ces élèves ont droit afin de les accompagner vers l'obtention de leurs diplômes. Or, nous déplorons de grandes disparités entre centres d'examens.

C'est pourquoi, nous vous demandons de veiller à l'avenir à ce que tous les centres d'examens respectent la mise en place des aménagements d'épreuves dans des conditions optimales pour le bien-être des élèves et le respect des obligations des personnels.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Madame la Rectrice, en l'assurance de notre attachement au Service public d'éducation et à ses agent-es.

Fabien Claveau et Marc Bellaigue, secrétaires académiques
Isabelle Dyduch, secrétaire académique adjointe